

dont les frais ne représenteraient qu'une contribution très modeste à l'encouragement de l'industrie touristique où le secteur privé aussi bien que les gouvernements provinciaux ont beaucoup investi? Le ministre voudrait-il nous dire s'il est disposé à examiner cette proposition?

L'hon. M. Fulton: J'apprécie l'intérêt que témoigne le député. C'est un problème constant pour la Gendarmerie qui l'a traité tout spécialement et de façon concluante dans son dernier rapport pour l'année terminée le 31 mars 1958. Si le député voulait consulter la page 47 de ce rapport, il y trouverait la réponse aux questions qu'il a soulevées.

M. Badanai: Le ministre ne m'a toutefois pas dit si la question concernant la région limitrophe de la rivière Pigeon est examinée. Le rapport n'en parle pas.

L'hon. M. Fulton: Non, monsieur le président, je n'ai pas mentionné la région de la rivière Pigeon en particulier car ce n'est qu'un aspect du vaste problème qui consiste à désigner des agents de la Gendarmerie pour servir d'attractions touristiques, et ce problème est abordé dans le rapport annuel dont j'ai parlé.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre au sujet de la conférence projetée de tous les procureurs généraux des provinces pour discuter du contrat? Je crois savoir que cette conférence a été remise à l'automne. Étant donné que l'un de ces contrats est présentement soumis aux tribunaux, puis-je demander ce qu'on se propose de discuter à cette conférence?

L'hon. M. Fulton: J'ai pensé que l'une des raisons de remettre cette conférence à plus tard, c'était qu'il serait difficile de discuter une question qui, à mon avis, devrait être étudiée, c'est-à-dire l'article concernant les renforts, alors que cet article fait l'objet d'une instance devant les tribunaux. C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai pensé qu'il serait difficile de tenir la conférence à l'époque que nous avons d'abord prévue, soit à la fin d'avril ou au début de mai.

L'hon. M. Pearson: Si la cause n'a pas encore été décidée, le ministre remettra-t-il encore une fois la conférence à plus tard?

L'hon. M. Fulton: C'est difficile à dire. A l'origine, l'objet de cette conférence était de discuter des conditions financières auxquelles les services de la Gendarmerie sont fournis aux provinces. Depuis que les difficultés avec Terre-Neuve sont survenues, il est devenu évident,—nous en avons l'intention d'ailleurs,—que la conférence devrait aussi étudier cette question difficile qu'est l'article touchant les renforts. J'avais espéré

que les rancœurs seraient éteintes,—si on me permet cette expression,—vers l'automne, et pour cette raison, j'ai discuté avec certains procureurs généraux de la remise à plus tard de la conférence et l'idée en a été généralement acceptée. Entre-temps, toutefois, une action a été intentée et c'est ce qui rend tout le problème difficile. Si la cause dont a parlé l'honorable député n'était pas réglée sous peu, nous devons peut-être songer à une conférence sur les aspects financiers du problème, en remettant à plus tard la question des renforts. Il est difficile de se représenter pareille situation. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage. Nous n'avons pas entamé les procédures, et je pense que je dois en rester là.

L'hon. M. Pickersgill: D'une certaine façon, ce n'est pas vous qui les avez entamées. Le ministre allait lire le télégramme qu'il a envoyé au maire de Saint-Jean.

L'hon. M. Fulton: Oui. Dans mon idée, ce télégramme n'équivalait pas à une protestation contre le refus d'envoyer des renforts, et c'est pourquoi je ne l'ai pas déposé avec les autres documents. L'honorable député m'en a parlé hier disant qu'il fallait le déposer.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'avais demandé au ministre avant les autres documents et il avait consenti à le déposer.

L'hon. M. Fulton: Oui, lorsque l'honorable député m'en a parlé hier, il m'a signalé qu'au début de mars il m'avait demandé de déposer ce télégramme à quoi j'ai répondu que, dans les circonstances au lieu de faire un autre dépôt, je le déposerais en même temps que copie d'une réponse qui m'avait été demandée antérieurement. Cette demande antérieure ne réclamait pas une copie de ma réponse. Voilà pourquoi je ne l'ai pas incluse à ce moment-là. Voici la réponse. C'est un télégramme daté d'Ottawa le 13 mars 1959, il est adressé à Son Honneur le maire de Saint-Jean, (Terreneuve) M. H. G. R. Mews et se lit ainsi qu'il suit:

J'ai reçu votre télégramme et désire vous assurer que le gouvernement est au courant de tous les aspects de la situation, y compris les conséquences du déplacement de la police de St-Jean et qu'il suit de près la situation et lui accorde toute son attention. Vos demandes seront soumises à mes collègues et nous les étudierons avec tout le soin qu'elles méritent.

Le télégramme est signé "E. D. Fulton, ministre de la Justice".

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je désire tout simplement poser une question à l'honorable ministre de la Justice.